**Règlement intérieur concernant le remboursement des cotisations dans toutes les sections de la JSA omnisports**

La cotisation est une somme d’argent versée par les membres de l’association pour contribuer à son fonctionnement. Le versement d’une cotisation signifie l’adhésion au projet associatif et non une « avance «  sur des services rendus.

Les licenciés ne sont donc pas des clients qui achètent une prestation sportive mais des adhérents qui participent à la vie sportive. Par conséquent, un adhérent ne paye pas uniquement pour pratiquer « son » sport, mais il contribue à l’ensemble du fonctionnement et à la vie de l’association.

La solidarité est le principe même d’une association. Rétrocéder le montant d’une cotisation n’est pas dans l’esprit associatif.